

Nice, le 15 novembre 2005

L'Inspecteur d'Académie

à

Monsieur le directeur de l'IUFM
Mesdames et Messieurs les Inspecteurs chargés
de circonscription du premier degré
Mesdames et Messieurs les Principaux de collèges
avec SEGPA annexées
Mesdames et Messieurs les Professeurs des Ecoles
et Instituteurs

**Inspection
Académique**
Boulevard Slama
BP 3001
06201 Nice cedex 3

Téléphone
04 93 72 63 00

Télécopie
04 93 72 64 17

Mél
ia06@ac-nice.fr

www.ac-nice.fr/ia06

**Division du Personnel
1^{er} degré**

DIPE II :

Affaire suivie par
PELLE Christian
Téléphone
04 93 72 63 57
Télécopie
04 93 72 64 78
Mél
christian.pelle@ac-
nice.fr

Objet : Stage de préparation au diplôme d'Etat de psychologie scolaire
Année 2006-2007

Réf. : - Décret n° 89-634 du 18.09.89 modifié par le décret n° 97-503 du 21.05.97 portant
création du DEPS

- arrêté du 16.01.91 relatif au DEPS
- note de service N°2005-099 du 8.07.05

Les modalités d'accès au cycle de formation préparant au diplôme d'Etat de
psychologie scolaire ont été définies par les textes cités en référence, notamment
celui du 18 septembre 1989.

- être instituteur ou professeur des écoles titulaire
- justifier de la licence de psychologie (en juin 2006 au plus tard) ;
- avoir effectué avant l'entrée dans le cycle de formation trois années de
services **effectifs** d'enseignement dans une classe, équivalant à temps plein. Les
services effectués en tant que "faisant fonction" de psychologue scolaire, éducateur
en internat ou chargé de rééducation ne sont pas considérés comme de
l'enseignement.

Les fiches de candidatures devront être retirées auprès de Mesdames et
Messieurs les Inspecteurs départementaux, qui les transmettront, revêtues de leur
avis à Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale chargé de l'AIS, qui me les
adressera pour le **17 décembre 2005**.

Tout dossier doit comporter :

- l'état civil
- la copie de la licence de psychologie ou de l'inscription à la licence
- le cursus universitaire
- la reconstitution détaillée de l'expérience professionnelle (lieux précis et
durée des services)
- l'indication éventuelle des formations suivies et des publications réalisées
- **dans tous les cas**, une lettre de motivation dûment argumentée
- une enveloppe à l'adresse du candidat, affranchie au tarif postal normal.

Les propositions départementales, après consultation de la CAPD, seront transmises au ministère pour le **20 janvier 2006**.

Les candidats doivent choisir le centre de formation le plus proche de leur domicile, soit pour notre département : l'IUFM d'Aix-Marseille en collaboration avec l'université d'Aix-Marseille I.

A l'issue de cette formation, il serait souhaitable que les candidats respectent l'obligation morale qui leur est faite d'exercer les fonctions de psychologue scolaire, pendant trois années consécutives, dans le département où l'admission au stage a été prononcée.



Bernard MACCARIO

**FICHE CONCERNANT LES ENSEIGNANTS DU PREMIER DEGRÉ
CANDIDATS AU DIPLÔME D'ÉTAT DE PSYCHOLOGIE SCOLAIRE**

année scolaire :

DÉPARTEMENT :

NOM et PRÉNOMS :

NOM de JEUNE FILLE :

DATE de NAISSANCE :

SITUATION de FAMILLE :

ADRESSE PERSONNELLE :

CORPS :

POSTE ACTUEL :

DIPLÔMES : CAP DIPLÔME D'INSTITUTEUR

DIPLÔME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES D'INSTITUTEUR

DIPLÔME DE PROFESSEUR DES ÉCOLES

LICENCE DE PSYCHOLOGIE EN COURS

délivrée le université

DEA, DESS DE PSYCHOLOGIE

délivré le université

DURÉE DES SERVICES EFFECTIFS D'ENSEIGNEMENT AU 1ER OCTOBRE DE
L'ANNÉE D'ENTRÉE EN STAGE :

.....

LIEUX ET DATES D'EXERCICE DES SERVICES EFFECTIFS D'ENSEIGNEMENT
ÉQUIVALANT À 3 ANNÉES À TEMPS PLEIN :

.....

.....

.....

CENTRE DE FORMATION DEMANDÉ :

L'IA-DSDEN, CERTIFIE L'EXACTITUDE DES RENSEIGNEMENTS CI-DESSUS

Le :

Signature